# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE du 22 octobre 2026 à 20h00

***Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal***

Le Vingt-Deux Octobre Deux Mille Vingt Six à Vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le Seize Octobre s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Donatienne VAVASSEUR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Donatienne VAVASSEUR, M. Nicolas FOUCAULT, Mme Émeline BLIN, M. Yann GIRAULT, Mme Solène LEGUENNEC, M. Philippe MÉRER, Mme Solange GAUDRÉ, Mme Véronique NOËL, Mme Alexandra LEPELTIER, M. Julien BEZANNIER, M. Dominique VALLIOT, M. Bruno PERLIER, Mme Sophie RICHARD, M. Karl ÉVRARD, Mme Valérie PELLIER.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : M. Christophe FURET, Mme Amandine HARDOUIN qui donne pouvoir à M. Yann GIRAULT, Mme Raphaëlle SIMON qui donne pouvoir à Mme Alexandra LEPELTIER, M. Maxime BERNE qui donne pouvoir à M. Dominique VALLIOT.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h.

M. Nicolas FOUCAULT est désigné secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil municipal, le compte-rendu de la séance du 08 octobre est validé.

## Commission 5 : Administration Générale – Finances – Urbanisme - RH

***OBJET : DÉSIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS*** ***délibération n°63***

Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire, sans que cela ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Vu le résultat des élections du 15 Mars 2026,

Vu la démission de M. Julien BEZANNIER de son poste de 5ème adjoint au Maire en date du 13 Octobre 2026

Madame le Maire expose les postes d'adjoints pouvant être créés, et propose

**le maintien de cinq postes d'adjoints.**

L'entrée en fonction de ces cinq adjoints intervient dès leur élection.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Arrivée de M. Christophe FURET à 20h15

***OBJET : Élection du 5ème adjoint*** ***délibération n°64***

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Vu la délibération 26-063 fixant le nombre d'adjoints à 5 ;
Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste sauf quand un seul adjoint doit être remplacé.

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants : M. Philippe MÉRER

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Ont obtenu : – M. Philippe MÉRER : 19 (dix-neuf) voix

M. Philippe MÉRER ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé 5ème adjoint au Maire et a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Commission 1 : Cadre de vie – Voirie

***OBJET : Choix d'un prestataire – Travaux de voirie*** ***délibération n°65***

Considérant les travaux de voirie prévus au budget 2026 ;

Considérant les offres reçues des entreprises EIFFAGE et COLAS.

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** De valider l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant total de 79 762.00 € HT.

**Article 2** : D'attribuer les lots n°1 à 13 selon le tableau suivant :

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Questions diverses

++++++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

++++++++